

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du Lundi 10 mars 2025

COMpte-rendu

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Tiers-Lieu Hubertine Auclert de Maillet sous la présidence de M. Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 03 mars 2025.

Présents : Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Thierry de LAMARLIERE, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET, Virginie THEBAUD

Absent(e)(s) avec pouvoir : Isabelle DECOUERE (pouvoir à Guy TRIBOULET), Gaëlle BOUDRON (pouvoir à Yves GAUDIN)

Absents excusés : Jonathan CANCRE, Marien MICHAUD

Absents : Arnaud PAULUS, Nathalie CHAUDET, Ludovic MULLER,

Secrétaire de séance : Véronique MASSERET

ORDRE DU JOUR :

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

Des rectifications sont nécessaires :

Rectification sur les présents lors de cette séance : Rajout Virginie THEBAUD

Rectification concernant Sylvie THEVENIN qui était inscrite dans les présents et absents.

Mme Sylvie THEVENIN était présente lors de cette séance.

Concernant la délibération 20250127001- subvention participation au 4L Trophy pour Lola THEBAUD et son équipage.

Après délibération, il y avait 2 absentions. Ces personnes souhaitant une subvention plus importante.

Concernant la délibération 202501270013 Restaurant Delicatessen : Achat de matériel suite à la vente aux enchères.

Dans le tableau pour 420€ il y a la tondeuse thermique « MTD » + le chalet.

202501270019-Présentation et vote du Compte Financier Unique de la commune :

M. Thierry de LAMARLIERE présente le Compte Financier Unique de la commune, ce qui remplace le compte administratif.

Il fait une présentation plus détaillée des postes de dépenses les plus importants pour la commune telles les factures d'électricité et les charges de personnel.

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du tiers lieu à Maillet, sous la présidence de Monsieur LAPRUGNE Jean-Michel, Maire de Haut-Bocage

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. DESCLOUX Michel, M. GAUDIN Yves, M. De LAMARLIERE Thierry, Mme JEAN Caroline, Mme LACHASSAGNE Geneviève, M. LAPRUGNE Jean-Michel, M. LARIVAUD Cyril, Mme MASSERET Véronique, Mme THEVENIN Sylvie, M. TRIBOULET Guy, Mme THEBAUD Virginie

Procuration(s) :

Mme BOUDRON Gaëlle à M. GAUDIN Yves, Mme DECOUERE Isabelle à M. TRIBOULET Guy

Etaient absent(s) :

M. MULLER Ludovic, M. PAULUS Arnaud, Mme CHAUVET Nathalie

Date de la convocation
03 mars 2025

Etaient excusé(s) :

M. CANCRE Jonathan, M. MICHAUD Marion

Date d'affichage
10 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme MASSERET Véronique

10 mars 2025
et publication du
10 mars 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

réuni sous la présidence de M. LAPRUGNE Jean-Michel,

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	2 246 056,12
		Réalisé :	999 721,96
		Reste à réaliser :	562 623,35
Recettes	:	Prévu :	2 246 056,12
		Réalisé :	658 250,39
		Reste à réaliser :	890 396,98

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 394 720,12
		Réalisé :	877 473,30
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 394 720,12
		Réalisé :	1 398 981,84
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-341 471,57
Fonctionnement :	521 508,54
Résultat global :	180 036,97

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HAUT-BOCAGE

M. le Maire LAPRUGNE Jean-Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

2025012700020- Présentation et vote du Compte Financier Unique de l'assainissement :

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE ASSAINISSEMENT HAUT-BOCAGE N°0020

Séance du 10 mars 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du tiers lieu à Maillet, sous la présidence du maire de Haut-Bocage, M. LAPRUGNE Jean-Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. DESCLOUX Michel, M. GAUDIN Yves, M. De LAMARLIERE Thierry, Mme JEAN Caroline, Mme LACHASSAGNE Geneviève, M. LAPRUGNE Jean-Michel, M. LARIVAUD Cyril, Mme MASSERET Véronique, Mme THEVENIN Sylvie, M. TRIBOULET Guy, Mme THEBAUD Virginie

Procuration(s) :

Mme BOUDRON Gaëlle à M. GAUDIN Yves, Mme DECOUERE Isabelle à M. TRIBOULET Guy

Etaient absent(s) :

M. MULLER Ludovic, M. PAULUS Arnaud, Mme CHAUVET Nathalie

Date de la convocation
10/03/2025

Etaient excusé(s) :

M. CANCRE Jonathan, M. MICHAUD Marien

Date d'affichage
10 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

MASSERET Véronique

10 mars 2025
et publication du
10 mars 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. LAPRUGNE Jean-Michel, Maire

Investissement

Dépenses	:	Prévu : 9 771,71	
		Réalisé : 9 716,64	
		Reste à réaliser : 0,00	
Recettes	:	Prévu : 9 771,71	
		Réalisé : 7 683,03	
		Reste à réaliser : 0,00	

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu : 15 721,34	
		Réalisé : 11 030,42	
		Reste à réaliser : 0,00	
Recettes	:	Prévu : 15 721,34	
		Réalisé : 16 089,78	
		Reste à réaliser : 0,00	

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 033,61
Fonctionnement :	5 059,36
Résultat global :	3 025,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HAUT-BOCAGE

M. le Maire LAPRUGNE Jean-Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

202501270023- Délibération affectation des résultats de la commune :

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAUT-BOCAGE N°23

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille- vingt-cinq , le dix mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du tiers lieu à Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	11	13
	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Etaient présents :

M. DESCLOUX Michel, M. GAUDIN Yves, M. DE LAMARLIERE Thierry, Mme JEAN Caroline, Mme LACHASSAGNE Geneviève , M. LAPRUGNE Jean-Michel,M. LARIVAUD Cyril, Mme MASSERET Véronique, Mme THEVENIN Sylvie, M. TRIBOULET Guy, Mme THEBAUD Virginie

Procuration(s) :

Mme BOUDRON Gaëlle donne pouvoir à M. Yves Gaudin, Mme DECOUERE Isabelle donne pouvoir à M. Guy TRIBOULET

Etaient absent(s) :

M. MULLER Ludovic, M. PAULUS Arnaud, Mme CHAUVET Nathalie,

Date de la convocation
03 mars 2025

Date d'affichage
10 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme MASSERET Véronique

10 mars 2025
et publication du
10 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le dix mars 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	276 668,88
- un excédent reporté de :	246 848,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	
- un déficit d'investissement de :	341 471,67
- un excédent des restes à réaliser de :	327 773,83
Soit un besoin de financement de :	13 887,84

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 621 608,64

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 13 887,84

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 607 810,80

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 341 471,67

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Haut-Bocage

Monsieur le Maire Jean-Michel LAPRUGNE

le(s) secrétaire(s) de séance

202501270024- Délibération affectation des résultats budget assainissement :

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE ASSAINISSEMENT HAUT-BOCAGE N°24

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du fer à Maillet, sous la présidence de LAPRUGNE Jean-Michel, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. DESCLOUX Michel, M. GAUDIN Yves, M. DE LAMARLIERE Thierry, Mme JEAN Caroline, Mme LACHASSAGNE Geneviève, M. LAPRUGNE Jean-Michel, M. LARIVAUD Cyril, Mme MASSERET Véronique, Mme THEVENIN Sylvie, M. TRIBOULET Guy, Mme THEBAUD Virginie

Procuration(s) :

Mme BOUDRON Gaëlle donne pouvoir à M. GAUDIN Yves, Mme DECOUERE Isabelle donne pouvoir à M. TRIBOULET Guy.

Etaient absent(s) :

Mme CHAVET Nathalie, M. PAULUS Arnaud, M. MULLER Ludovic

Date de la convocation
03 mars 2025

Date d'affichage
10 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme MASSERET Véronique

10 mars 2025
et publication du

10 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Jean-Michel LAPRUGNE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le dix mars 2025

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	688,35
- un excédent reporté de :	4 370,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 058,36
- un déficit d'investissement de :	2 083,81
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 083,81

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 5 058,36

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 2 083,81

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 3 025,76

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 2 083,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Haut-Bocage

Le Maire, LAPRUGNE Jean-Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

2025012700021– Subvention Exceptionnelle allouée au Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Maillet :

M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet, informe les membres du conseil municipal de la sollicitation du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Maillet pour obtenir une aide financière concernant la création d'un emploi à temps partiel (80%) au sein du Tiers Lieu Hubertine Auclert.

Ce poste servira au déploiement et à la promotion des diverses activités du tiers lieu.

Le Tiers lieu de Haut-Bocage est le seul du département qui n'a pas de salarié pour l'aider à se développer (15 Activités sont proposées au sein du tiers lieu).

La présidente du Foyer Rural a sollicité le soutien financier de différents organismes, tels que

- le PETR via des Fonds Leader

- la CAF

- les services de l'Etat via le FDVA

Une subvention communale exceptionnelle de 5 500€ est demandée pour financer ce poste.

M. Guy TRIBOULET demande si la Communauté de Communes du Val de Cher a été sollicitée dans le montage du dossier financier.

M. Yves GAUDIN lui répond que la Communauté de Communes du Val de Cher a bien été sollicitée mais que ce n'est pas possible, car ce n'est pas dans ses compétences.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention, 0 contre, 12 pour, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 500€ au Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Maillet, afin de financer le poste d'animateur qu'ils envisagent pour gérer et développer le Tiers Lieu.

202501270026 – Modification de la convention de mise à disposition du Tiers Lieu au Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Maillet :

M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition de l'ensemble des biens composant le Tiers Lieu (Locaux, Mobilier et Equipements) au profit du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire de Maillet.

Cette convention de mise à disposition est actuellement à titre gratuit.

Compte tenu des nombreuses activités en place, il est nécessaire de prévoir une contrepartie financière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention, 0 contre, 12 pour, décide que la mise à disposition pour l'année 2025 s'élèvera à un montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal mandate M. Jean-Michel LAPRUGNE à signer la nouvelle convention.

202501270022– Crédit d'un caniveau à Montavent - Devis :

M. Jean Michel LAPRUGNE, Maire délégué de Givarrais, informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par une administrée habitant à Montavent.

En effet, elle rencontre régulièrement des problèmes d'inondation dans son garage, via le ruissellement des eaux pluviales depuis le haut du lieu-dit.

Il est donc nécessaire d'installer un caniveau.

M. Jean Michel LAPRUGNE présente le devis de la Sarl 2TP de Givarrais, pour un montant de 4 210€ HT soit 5 052€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise 2TP, et autorise M. Jean Michel LAPRUGNE à le signer.

Cet achat sera prévu au budget 2025, en section d'investissement.

202501270023- Avenant travaux pour l'église de Maillet :

M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet, informe les membres du conseil municipal qu'il faut valider un avenant de l'entreprise MDB Métiers Du Bois, pour changement de prestations mais sans changement sur le montant des travaux.

Il s'agit du lot 3, charpente et plancher bois.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide l'avenant de l'entreprise MDB sans changement de tarif.

Avis sur l'agrivoltaïsme :

M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet, indique aux membres du conseil qu'un mail de la foncière agricole TERRAVENE lui a été adressé dans le cadre d'un projet d'agrivoltaïsme au Petit Soudray (Maillet).

M. Yves GAUDIN a lu le mail de l'entreprise expliquant le projet.

M. PELENC, le développeur foncier, propose de venir présenter son projet aux conseillers municipaux.

M. Thierry de LAMARLIERE, propose la création d'une commission pour décider dans quel cas il peut y avoir un accord ou un refus du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une commission ad hoc chargée de réfléchir et d'étudier les projets agrivoltaïques avant présentation au conseil municipal.

202503100018 – Opposition à la fermeture d'une classe au sein du RPI Hérisson-Louroux-Hodement - Venas :

M. Thierry de LAMARLIERE, maire délégué de Louroux-Hodement, informe le conseil municipal de la décision de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) de fermer une classe au sein du RPI Hérisson-Louroux-Hodement-Venas.

Devant cette décision, les élus affirment que :

- La fermeture d'une classe sur un RPI, c'est en conséquence la création de classes à 3 niveaux, avec pour corollaire une perte de qualité de l'enseignement et un manque de temps d'accompagnement pour les enfants en difficulté.
- La fermeture d'une classe ou d'une école, c'est la suppression de postes pour le personnel non enseignant (Atsem, cantinière, surveillante...).
- La fermeture d'une école, c'est un impact direct sur le dynamisme commercial d'une commune en supprimant les approvisionnements pour les cantines auprès de commerçants (boulangerie, épicerie, producteurs locaux...).

L'Ecole rurale est une chance pour nos enfants car elle conjugue proximité et qualité de l'enseignement avec de nombreux atouts :

- Des enseignants impliqués et motivés qui ont fait le choix d'enseigner dans nos villages.
- Un enseignement de qualité permettant un suivi pédagogique de bon niveau où chaque enfant peut avancer à son rythme avec la prise en compte des différences et des difficultés de chacun.
- Un enseignement en phase avec la réalité de la vie grâce aux nombreux échanges intergénérationnels (maison de retraites, club des ainés ...)
- Des activités proches de la nature (randonnée, sortie en forêt...)
- Un service de cantine avec des repas cuisinés sur place et souvent avec des produits locaux.

Les élus déplorent d'autre part la décision de la DASEN qui n'a pas pris en compte dans sa réflexion l'expérimentation mis en place depuis la rentrée 2024. Elle avait promis aux élus que la mise en place de cette école innovante devrait permettre un maintien des postes d'enseignants sur au moins 2 ans.

Cette organisation s'est mise en place sur un rythme hebdomadaire : 2 jours tous ensemble sur le site de Hérisson et 2 jours chacun dans son école d'origine ; elle permettait ainsi :

- La mise en place d'un co-enseignement et décloisonnement avec maître de classe et maître supplémentaire.
- Plus de partage avec meilleure prise en compte des besoins des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose fermement à cette décision unilatérale de la DASEN et lui demande de revoir sa position de fermeture d'une classe.

202503100027-Vente d'une tondeuse :

Monsieur Jean Michel LAPRUGNE, Maire délégué de Givarlais, propose au Conseil Municipal de mettre en vente l'ancienne tondeuse communale.

En effet, suite à l'acquisition de la nouvelle tondeuse, la commune n'a pas l'utilité de deux tondeuses.

Elle est toujours en état de marche, c'est une Honda.

Il est proposé de la mettre en vente avec un prix de départ de 50€.

Attribution au plus offrant.

Les personnes intéressées doivent déposer leur offre jusqu'au 25 mars, date d'ouverture des plis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de l'ancienne tondeuse communale de Givarlais

Subvention RCVB : Présentation des projets communaux établis par l'ATDA :

M. Thierry de LAMARLIERE présente un tableau récapitulant les divers projets et options envisagés dans le cadre des projets communaux, entrant dans le dispositif RCVB (Reconquête Centre-Ville et Centre-Bourg) financés par le Conseil Départemental 03.

Une grosse partie de ces projets a été chiffrée par les services de l'ATDA.

Il rappelle que c'est un contrat sur 3 ans limité à 1 500 000€ d'investissement.

Les conditions à remplir sont de couvrir 10% habitation, 10% cadre de vie et 10% vitalité.

Des réunions de travail sont prévues dans chaque commune déléguée afin d'approfondir les dossiers.

QUESTIONS DIVERSES :

Tractopelle de Louroux : Mise en vente

M. Thierry de LAMARLIERE indique au conseil municipal qu'il a été contacté, entre autres, par une élue de la Communauté de Communes du Val de Cher concernant la tractopelle communale, qui est actuellement prêtée à la Communauté de Communes.

La commune de Haut-Bocage est dotée de 2 tractopelles, avec un seul conducteur titulaire du CACES.

La Communauté de Communes du Val de Cher serait intéressée pour acquérir cette tractopelle. Mme Véronique MASSERET indique qu'un particulier peut également être intéressé par cette acquisition et que, dans ce cas, il faut prioriser les habitants de Haut-Bocage.

Il est proposé dans un 1^o temps de la faire estimer. Les conditions de vente seront alors définies par le Conseil Municipal.

Arrêt maladie secrétaire de mairie de Maillet.

M. Jean Michel LAPRUGNE indique que le secrétaire de mairie de Maillet est actuellement en arrêt maladie.

Compte-tenu de la charge de travail, il est remplacé par Mme Delphine RAMOS-PUJOL.

Elle effectue 16h/sem. Son contrat de travail sera renouvelé en fonction des arrêts maladie de M. Yannick CAURET.

Arrêt maladie agent technique de Louroux Hodement.

M. Jean Michel LAPRUGNE informe également les membres du conseil municipal de la prolongation d'arrêt de travail de Romuald BARBATE, jusqu'au 18 mai.

Le contrat de mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion 03 n'a pas été reconduit. De ce fait, Mme Céline WAX et M. Etienne ROBIN effectueront des heures supplémentaires pour combler son absence.

Fin du conseil municipal à 23h45.